

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L ' IUT DU 22 mai 2002

Etaient présents :

Collèges Enseignants : -M.DEREMETZ-M.EZZEDINE-M.HACHET-M.BLIN-
M.POSIERE-M.HUVELLE - M.LAUT

Collège Etudiants : M.HEMPEL - M.GIARDINA

Collège AITOSS : M.CROCFER

Personnalités extérieures : M. SNYCKERTE -M. FARREYROL - M.FRANCOIS -

Membres de Droit : M. DESRUMAUX, Directeur de l ' IUT

Invités : M. JOUAN - M. ROUZE - M.THUILLIEZ - M.SAIELLI
M. DEBRUILLE - M. VANDEVILLE - MME MORLAES
M.DELPORTE

Etaient excusés : M.DULION, M.POTAUX

Ont donné pouvoir: MLLE TROTIN à M.CROCFER
M.SCHLEIFER à M. HACHET
M.REMY à M.SNYCKERTE
M. NICOLAS à M.FRANCOIS
M. VARLET à M. FRANCOIS
M.NOWICKI à M.LAUT
M.MATHIEU à M.FARREYROL
M.HAEGY à M.FARREYROL
M.GUILLAUME à M.SNYCKERTE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DU 7 mars 2002**

Aucune modification n ' étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 7 mars 2002 est approuvé à l ' unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur SNYCKERTE demande à Monsieur DESRUMAUX de donner des informations sur l'ouverture du deuxième département TC à CAMBRAI dès la rentrée 2002.

Monsieur le Directeur indique que le Ministère a attribué à l'IUT de Valenciennes, qui les mettra à la disposition de TC à CAMBRAI :

- 1 poste de Maître de Conférences
- 1 poste d'ATER
- 2 postes du second degré

D'autre part, en ce qui concerne le personnel IATOSS, Monsieur DESRUMAUX indique que le Ministère a créé deux postes de catégorie C :

- 1 poste d'ASTRF (agent des services techniques de recherche et de formation)
- 1 poste d'ADJA (adjoint administratif des services déconcentrés)

En ce qui concerne le bâtiment, il est précisé que le dossier de demande de construction a été transmis au Rectorat, sachant que le crédit existe et s'élève à 1 524 490 euros (soit 10 MF) tout compris (frais d'études, équipement mobilier etc...)

AVIS SUR LA NOMINATION DES CHEFS DE DEPARTEMENTS

Monsieur SNYCKERTE rappelle que sur les 7 chefs de département de l'IUT, 3 ont leur mandat qui arrive à échéance, il s'agit de :

- Benoît DELPORTE pour GE2I
- Jean-Luc HACHET pour GMP
- Marie-Andrée MORLAES pour TC

Conformément aux statuts de l'IUT, le mandat de chef de département est de 3ans, il peut être renouvelé une fois. Le chef de département est nommé par le Directeur de l'IUT, après avis favorable du Conseil de l'IUT.

Monsieur DESRUMAUX indique que pour le département GE2i, il a reçu deux candidatures, Benoît DELPORTE, candidat à sa propre succession et Eric CARTIGNIES, Directeur adjoint de la formation continue, le conseil du département GE2I a donné un avis favorable à Monsieur DELPORTE ; pour le département GMP, il a reçu trois candidatures : Monsieur HACHET, candidat à sa propre succession, Monsieur REMIENS et Monsieur SCHLEIFER, le conseil du département GMP a donné un avis favorable à Monsieur HACHET, pour TC, Mme MORLAES était seule candidate à sa succession et elle a obtenu également l'avis favorable du conseil du département TC.

Monsieur SNYCKERTE demande si personne d'autre n'est candidat ?

Avant de passer au vote, Monsieur SNYCKERTE, demande à chaque candidat de bien vouloir se présenter rapidement.

Monsieur SNYCKERTE invite les membres du conseil à poser des questions aux candidats.

Aucune question n'étant soulevée, les candidats sont invités à sortir de la salle afin que le conseil se prononce et donne un avis ; le vote donne le résultat suivant :

AVIS FAVORABLE sur la désignation de Monsieur DELPORTE en qualité de chef du département GE2I: **à l'unanimité des 21 votants.**

AVIS FAVORABLE sur la désignation de Monsieur HACHET, en qualité de chef du département GMP : **à la majorité (1 blanc, 20 oui)**

AVIS FAVORABLE sur la désignation de Madame MORLAES, en qualité de chef du département TC à l'**unanimité des 21 votants**.

Monsieur DESRUMAUX précise que la prise de fonction de ce nouveau mandat de 3 ans sera effective dès le 1^{er} septembre 2002.

Monsieur SNYCKERTE invite le conseil à se prononcer sur la nomination de Monsieur DEREMETZ en qualité de Chef du département TC agro alimentaire situé à CAMBRAi, il est porté à la connaissance des membres du conseil que le porteur du projet est en général le premier chef du département nouvellement créé.

AVIS FAVORABLE sur la désignation de Monsieur DEREMETZ, en qualité de Chef du département TC agro-alimentaire à l'**unanimité des 21 votants**.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Monsieur SNYCKERTE demande à Monsieur DESRUMAUX de bien vouloir présenter cette DBM. Monsieur DESRUMAUX indique que le document soumis au vote représente 3 types de DBM :

1. Une DBM de rattachement pour le CR « IDIR » d'un montant total de **717 982** euros qui représente pour l'année 2002 le montant des amortissements de l'IUT, Monsieur DESRUMAUX précise que la comptabilité des universités (M 9-3) oblige la pratique de l'amortissement depuis 2002. Le document distribué en début de séance donne une explication sur la pratique budgétaire et comptable des amortissements de l'UVHC, il indique la durée des biens amortis, en fonction de leur nature, qui a été adoptée par le conseil d'administration de l'Université.
2. Une DBM de report pour le CR « IDIR » d'un montant de **152 500** euros nécessaire à la réalisation du plan pluriannuel d'équipement présenté lors du conseil précédent.
3. Une DBM de transfert pour le CR « IDIR » d'un montant de **78 000** euros dues à une surévaluation des impayées lors du vote du budget initial.

Monsieur SNYCKERTE demande le vote de cette DBM 2

CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
ADOpte A l'UNANIMITE

LICENCES PROFESSIONNELLES

Monsieur SNYCKERTE demande à ce qu'on fasse le point sur la situation des licences professionnelles. Pour ce qui concerne la Licence Collaborateur Activités Internationales, Monsieur ROUZE indique que 34 étudiants sont inscrits pour cette première promotion et qu'à ce jour 200 dossiers ont été retirés pour la rentrée 2002.

Monsieur DESRUMAUX rappelle que deux projets de licences professionnelles sont en cours d'examen du CNESER (avec un avis favorable de la Direction des Enseignements Supérieurs du Ministère)

L'une est intitulée : Licence professionnelle Gestion de la Production Industrielle (portée par le département GIM)

La seconde est intitulée : Licence professionnelle Commerce d'Equipements et de Services Industriels (portée par le département TC)

D'autre part, Monsieur DESRUMAUX indique que trois dossiers de Licences Professionnelles sont portés aujourd'hui à l'avis du conseil en vue d'une demande d'habilitation pour la campagne 2003 :

1. Licence Professionnelle Informatique Embarquée et Communication Appliquées aux Transports
2. Licence Professionnelle en Production Industrielle
3. Licence Professionnelle Gestionnaire de Projet de Ressources Humaines

Monsieur DESRUMAUX passe la parole successivement à Messieurs DELPORTE, HACHET et SAIELLI porteurs de ces différents projets.

Monsieur DELPORTE, Chef du département GE2I présente le projet de licence professionnelle intitulé : ***Licence professionnelle informatique embarquée et communication appliquées aux Transports*** » IECT dont l'objectif vise à former des étudiants capables d'entreprendre à terme la mise en œuvre des nouvelles technologies dans les entreprises développant et/ou fabricant des matériels roulants.

Monsieur HACHET, Chef du département GMP, présente le projet de licence professionnelle intitulé : « ***Licence professionnelle en production Industrielle : chargé de projets en conception mécanique assistée par ordinateur*** » dont l'objectif est de former des étudiants aux méthodes de développement et d'industrialisation d'un produit en intégrant les outils informatiques appropriés dans chaque étape du processus industriel.

Monsieur SAIELLI, enseignant au département GEA, présente le projet de licence professionnelle intitulé « ***Licence professionnelle Gestionnaire de projet en Ressources Humaines*** » dont l'objectif est de former des gestionnaires capables de manager des projets RH.

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL SUR CES 3 PROJETS

DESIGNATION DE 5 PERSONNALITES EXTERIEURES

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article 6 des statuts de l'IUT, le conseil doit procéder, sur proposition conjointe du Président et du Directeur, à la désignation de 5 personnalités extérieures amenées à siéger au sein du conseil de l'IUT. Monsieur SNYCKERTE propose au conseil de renouveler, pour une durée de 4 ans à compter de ce jour, le mandat des 5 personnalités actuellement en place, il s'agit de

1. Monsieur NOWICKI
2. Monsieur MATHIEU
3. Monsieur FARREYROL
4. Monsieur HAEGY
5. Monsieur GUILLAUME

ADOPTE A L'UNANIMITE

DESIGNATION D'UN ENSEIGNANT AU SEIN DE LA COMMISSION VIE DE L'ETUDIANT

Monsieur POSIERE, enseignant au département GEA, est reconduit à l'unanimité dans cette fonction.

TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE (rectificatif)

Monsieur DESRUMAUX demande aux membres de prendre connaissance du document distribué en cours de séance et précise qu'il s'agit des tarifs qui seront en vigueur à la rentrée 2002 ; ce document reprend également le tarif des 3 licences professionnelles.

FORMATIONS	DUREE	DROIT INSCRIPTION SCOLARITE/AN Hors sécurité sociale	TARIF INDIVIDUEL	TARIF ENTREPRISE et/ou OPCA et OPACIF soit 11 €/Heure	TARIF ASSEDIC
LICENCE PROFESSIONNELLE <i>Collaborateur des Activités Internationales</i>	450 h + projet tutoré : 130 h + stage : 12 semaines	156,11 euros	3 750 euros	4 950 euros	1 200 euros
LICENCE PROFESSIONNELLE <i>Commerce d'Equipements et de Services Industriels</i>	450 h + projet tutoré : 100 h + stage : 16 semaines	156,11 euros	3 750 euros	4 950 euros	1 200 euros
LICENCE PROFESSIONNELLE <i>Gestion de la Production Industrielle</i>	410 h + projet tutoré : 140 h + stage : 16 semaines	156,11 euros	3 410 euros	4 510 euros	1 100 euros

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Le Directeur,

Jean-Marc DESRUMAUX